



VOS SERVICES DE MOBILITÉS SUR L'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

28 Place de la gare de l'Etat

49400 SAUMUR

Tél : + 33 (0)2 41 51 11 87

✉ tad@ogalo-saumurvaldeloire.fr

www.ogalo-saumurvaldeloire.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION AU TRANSPORT À LA DEMANDE

Adhésion obligatoire et gratuite pour tous les usagers

Applicable au 7 avril 2025 – Article n°7 Le transport à la demande (TAD)

Consultable en totalité sur le site web ou à l'agence Ogalo

INFORMATION SUR LE SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE

Le service de Transport à la demande s'adresse aux habitants de la Communauté d'Agglomération Saumur Val-de-Loire.

- **TAD de proximité d'Ogalo** : Les usagers seront déposés au pôle de centralité le plus proche de leur commune. Les usagers des pôles de centralité de Gennes Val-de-Loire et Longué-Jumelles auront également la possibilité d'être rabattus sur la gare des Rosiers sur Loire.
- **Lignes en déclenchement à la demande** : Les clients sont transportés à des horaires identifiés sur une ligne déjà existante. Se reporter à la fiche horaire de la ligne concernée pour identifier les arrêts et horaires disponibles.

Ce service est assuré, soit au moyen de taxis, soit au moyen d'un minibus. Les usagers seront pris en charge aux points d'arrêts de leurs communes et déposés à l'endroit mentionné lors de la réservation.

ARTICLE 7.3 Fonctionnement du service de TAD

- **TAD de proximité d'Ogalo**

Les réservations doivent être effectuées au plus tard la veille du trajet avant 16h30. Pour le lundi, les réservations devront être effectuées le vendredi précédent avant 16h30. Les réservations sont prises une semaine à l'avance au maximum.

- **TAD – Lignes en déclenchement à la demande**

Les réservations doivent être effectuées au minimum 4h à l'avance. Pour le lundi, les réservations devront être effectuées le vendredi précédent avant 16h30. Les réservations sont prises une semaine à l'avance au maximum. Attention, dans tous les cas, les réservations sont prises en compte dans la limite des places et des horaires disponibles au moment de la réservation (02 41 51 12 62).

ARTICLE 7.4.2 Les critères d'accessibilité

Tous les adhérents sont autorisés à utiliser ce service.

À l'exception de : collégiens et lycéens (sauf mercredis après-midi, samedis et vacances scolaires avec un titre de transport adapté).

Adhésion gratuite, une inscription au préalable est nécessaire auprès de la centrale de réservation Ogalo par téléphone au 02.41.51.12.62 ou directement en téléchargeant le dossier d'inscription disponible sur le site www.ogalo-saumurvaldeloire.fr

ARTICLE 7.4.3 Les courses

- **TAD de proximité d'Ogalo**

Le service fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 10h, 12h à 14h et 16h30 à 19h00 (sauf pour le rabattement sur les lignes Ogalo ou Aléop, possibilité de prise en charge avant 7h et après 19h). Le service n'est pas assuré le samedi, le dimanche et les jours fériés.

- **TAD – Lignes en déclenchement à la demande**

Les trajets se font sur les arrêts des lignes Ogalo (lignes 1 à 17), aux horaires identifiés et prédéfinis par la mention TAD sur fond de couleur jaune dans les fiches horaires. Le service n'est pas assuré le dimanche et les jours fériés.

ARTICLE 7.5.1 Prise en charge de la personne

Les usagers seront pris en charge aux points d'arrêts de leurs communes et déposés à l'endroit mentionné lors de la réservation.

Les destinations prévues lors de la réservation ne peuvent être modifiées en cours de trajet.

Sont autorisés dans les véhicules : les bagages de taille standard (valises, sacs de voyages...) et limités à un par personne, ainsi que les colis peu encombrants et les poussettes pliantes. Il convient de l'indiquer lors de la réservation de la course.

ARTICLE 7.5.3 Les titres de transport

Les titres de transports et tarifs sont ceux pratiqués sur le réseau urbain et périurbain. Pour connaître tous les titres disponibles, rendez-vous sur www.ogalo-saumurvaldeloireagglo.fr, rubrique « Choisir votre titre ».

Les abonnements scolaires ne sont pas acceptés dans le transport à la demande.

ARTICLE 7.6 Respect des principes du service TAD

Chaque personne, habilitée à utiliser le service, doit en respecter les différents principes, notamment en ce qui concerne le respect des horaires ou les différentes conditions d'accès.

En cas d'abus ou de dysfonctionnement (non présentation au rendez-vous, retard...), la commission mobilités de l'Agglomération se réserve le droit de retirer l'accès au service aux personnes concernées.

ARTICLE 7.7 Annulation des courses

- **TAD de proximité** – L'annulation de la réservation par les usagers se fera auprès de la centrale de réservation Ogalo, au plus tard la veille du déplacement, avant 16h30.
- **TAD Lignes en déclenchement à la demande** – L'annulation de la réservation par les usagers se fera auprès de la centrale de réservation Ogalo, au plus tard 4h avant le trajet.

En cas d'annulation d'un service pour cause de force majeure (panne de véhicule, intempéries), la centrale de réservation de Ogalo mettra tout en œuvre (mail, téléphone) pour informer les voyageurs ayant réservés leur place, dès connaissance de la situation.

ARTICLE 7.8 Sanction en cas de retard ou non présentation du passager

En cas d'absence d'un client aux lieu et heure convenus de prise en charge, le conducteur s'assure qu'il respecte bien l'horaire exact du service, et qu'il n'est pas en avance. Il tente de joindre téléphoniquement son client et attend 5 minutes maximum, qu'il ait pu le joindre ou non. Passé ce délai, et afin de ne pas pénaliser les autres utilisateurs, le conducteur reprend sa course. Dans ce cas, l'utilisateur ne peut prétendre à aucun dédommagement.

En cas de **non-annulation, d'annulations répétées ou de comportements inappropriés**, l'usager pourra être sanctionné de la façon suivante :

- Avertissement lors des deux premières annulations non prévenues ;
- Interdiction temporaire d'utiliser le service pendant deux mois après 2 annulations non prévenues ou de comportements inappropriés ;
- Après une interdiction temporaire de deux mois et en cas de récidives pour comportements inappropriés, une interdiction temporaire d'utiliser le service pendant un an, sera prononcée.



VOS SERVICES DE MOBILITÉS SUR L'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

28 Place de la gare de l'Etat
49400 SAUMUR
Tél : + 33 (0)2 41 51 11 87
✉ tad@ogalo-saumurvaldeloire.fr
🌐 www.ogalo-saumurvaldeloire.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION AU TRANSPORT À LA DEMANDE

Adhésion obligatoire et gratuite pour tous les usagers
Applicable au 7 avril 2025 – Article n°7 Le transport à la demande (TAD)

Consultable en totalité sur le site web ou à l'agence Ogalo

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Mme M. Nom* : Prénom* :

Date de naissance* :/...../.....

Adresse du domicile* :

Code postal* : Commune* :

Téléphone : Portable* :

Adresse mail :@.....

IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL POUR LES MINEURS

Mme M. Nom* : Prénom* :

Date de naissance* :/...../.....

Adresse du domicile* :

Code postal* : Commune* :

Téléphone : Portable* :

Adresse mail :@.....

Les informations relatives à l'usager traitées par la SPL SAUMURAGGLOBUS en tant que responsable de traitement sont nécessaires à la gestion de la relation commerciale avec l'usager, à la gestion de l'exploitation (réalisation des opérations de transports), à la gestion de la fraude et à la gestion des objets trouvés.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, voire le cas échéant d'opposition et d'effacement sur les données vous concernant. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour plus d'information, consultez notre politique de confidentialité.

ATTESTATION DU DEMANDEUR OU DU RESPONSABLE LÉGAL

Le demandeur (et le responsable légal) reconnaît avoir pris connaissance de l'article 7 du règlement d'exploitation avant de déposer le dossier d'inscription (disponible sur le site internet Ogalo).



www.ogalo-saumurvaldeloire.fr

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations transmises à Ogalo.

Date : / /

Signature du demandeur (ou responsable légal) :